



www.biennaledegentilly.org

Courriel :
biennaledegentilly@gmail.com

Chers amis,

Voici les détails du règlement ajusté grâce à vos remarques.

Un petit rappel du dossier que vous avez à fournir :

- il doit être composé de huit photos de vos œuvres, d'un CV, d'un court texte de présentation de votre travail.

Il vous revient de choisir de présenter des travaux qui vous tiennent à cœur. Et c'est tout !

Vous n'avez pas, sauf si vous le souhaitez, à réaliser des projets spécifiques en relation avec le lieu, par avance.

Le comité de sélection indépendant aura à choisir un ensemble d'artistes dont les travaux dialoguent ensemble.

En tenant compte des remarques faites lors de la réunion, les dates de remise des dossiers et de résultats de la sélection ont été changées :

-La remise des dossiers doit se faire au plus tard le 8 janvier en dossier PDF,

-et le 14 pour le dossier papier (un seul exemplaire, imprimé au format A4, sous chemise transparente à remettre ou envoyer au service culturel)

Nous vous rappelons que vous pouvez inviter (*parrainer*) un ou deux artistes que vous aimeriez voir participer à la biennale.

Le site www.biennaledegentilly.org vous apporte toute l'aide nécessaire et un espace de chargement de votre dossier.

Nous demandons un peu d'indulgence s'il reste encore quelques détails à améliorer, nous faisons tout notre possible pour aller au plus vite ! À la moindre question n'hésitez pas à nous contacter.

Biennale de Gentilly

Collège Pierre Curie

20 au 29 Mars 2015

Règlement

Version du 10 décembre v1.7

Article 1 : Objet

L'exposition "*Biennale de Gentilly 2015*", sous-titrée "*Chantier ouvert au public*", a pour but de donner une visibilité aux artistes participants.

Dates d'ouverture au public : 20 au 29 Mars 2015, vernissage le 20 Mars.

Dans le lieu choisi : un collège désaffecté avec des salles en friche dont un ancien et vaste réfectoire, chaque artiste pourra investir un espace où recréer et mettre en valeur son propre univers en relation avec le scénographe indépendant de l'exposition.

L'exposition est organisée par un comité formé de 5 artistes gentilléens en relation avec les services municipaux de Gentilly, service culturel, service relations publiques, service communication. Une implication réelle de chaque artiste est également requise.

Article 2 : Partenariat de la ville

La Ville de Gentilly assure la mise à disposition du lieu, la réalisation d'une affiche, l'impression et l'envoi des invitations, l'édition d'une plaquette et/ou d'un catalogue de présentation, l'organisation du buffet du vernissage, l'assurance des œuvres.

Article 3 : Appel à candidature / conditions de participation

La *Biennale de Gentilly 2015* est ouverte à tout artiste fournissant dans les délais un dossier complet. La résidence sur le territoire de la commune n'est pas une condition obligatoire. Chaque artiste pourra parrainer un ou deux artistes non gentilléens et les inviter ainsi à participer à la sélection.

La biennale est ouverte à toutes les expressions relevant des arts plastiques (peinture, sculpture, dessin, photographie, installations, art-vidéo...)

L'artiste enverra par internet un dossier de candidature complet au format .pdf

Et une copie imprimée en A4 sous chemise transparente (avec votre nom sur une étiquette placée en haut à droite).

Le dossier .pdf (qui servira aussi à récupérer vos éléments pour le catalogue) est à déposer sur le site de la biennale : www.biennaledegentilly.org le 8 janvier 2015 au plus tard.

Une copie du dossier imprimé est à déposer ou envoyer dans un deuxième temps au :

Service culturel de Gentilly
58 Avenue Raspail,
94250 Gentilly
01 41 24 27 10

Le dossier complet, dont vous trouverez si vous le souhaitez un gabarit sur notre site, doit se composer :

- D'une couverture avec la photo d'une œuvre, + nom, prénom, technique, contact.
- D'un texte court présentant votre travail.
- De 8 photos représentatives de votre travail
- D'une biographie (maximum une page A4) ou/et CV artistique.
- Vous remplirez votre bulletin d'inscription sur le site en même temps que l'envoi de votre dossier.

Notes:

Pour les photos : 1 ou 2 par page - photos au format .jpg - 1mo max par image,

Résolution 240 dpi pour qui savent ce que ça veut dire.

Sous chaque image : titre de l'œuvre, dimensions et techniques.

La photo de couverture peut reprendre l'une des 8 photos du dossier.

Pour préparer simplement le document, un gabarit au format Word, Open-Office et Indesign est à la disposition des artistes sur le site de la biennale.

Les sculptures, installations et autres réalisations en volume doivent être photographiées sous plusieurs angles ou présentés sous forme d'un plan côté si besoin.

Article 4 : Date limite d'inscription

La date limite de dépôt du dossier de candidature est fixée au 8 janvier 2015 à minuit sur le site bien-naledegentilly.org. Tout dossier parvenant après cette date sera refusé.

La date limite de dépôt de la copie papier du dossier est fixée au 14 janvier maximum.

Nous vous demandons donc pour valider votre inscription le dossier déposé sur le site et la copie imprimée destinée au comité de sélection.

Article 5 : Artistes parrainés

Les artistes parrainés par les artistes de Gentilly doivent inscrire le nom de leur parrain dans leur dossier (Bulletin d'inscription, étiquette du dossier papier).

Rappel : Les artistes prennent en charge le transport de leurs oeuvres et doivent s'assurer de pouvoir respecter les dates de leur dépôt et de leur retrait sur le lieu de l'exposition.

Article 6 : Comité de sélection

Le comité organisateur délègue la sélection à un groupe de 5 membres indépendants issus du monde artistique, qui établira ses choix sur la base des dossiers envoyés après discussion, en tenant compte de la cohérence de l'exposition et de la qualité du travail de l'artiste.

Article 7 : Résultat

Les candidats seront prévenus de la décision du comité de sélection par courriel ou courrier à partir du 21 janvier 2015.

Article 7 : Scénographie

Chaque artiste devra faire lui-même son installation dans l'espace qui lui sera proposé aux dates prévues, avec l'aide des techniciens municipaux, sous l'égide d'un scénographe extérieur et des membres du comité organisateur qui se sont proposés pour ce travail.

Article 8 : Accueil du public

Un calendrier d'accueil du public sera mis en ligne, chaque artiste exposant pourra s'y inscrire afin d'assurer une présence constante durant les 9 jours de l'exposition.

Article 9 : Communication

La Municipalité assure une communication sur la ville et les villes avoisinantes, notamment le Kremlin-Bicêtre géographiquement concerné.

Article 10 : Dépôt et Retrait des œuvres

Le dépôt des œuvres et leur installation se fera les 16 et 17 mars 2015 (dates et heures seront communiqués précisément avant l'exposition), les artistes devront s'assurer de disposer du matériel nécessaire à leur installation.

Le retrait des œuvres devra être effectué par les artistes impérativement les lundi 30 et mardi 31 mars 2015. La configuration du lieu ne permet aucun retard sur ces dates.

Article 11 : Fin de l'exposition

Une réunion de bilan aura lieu dans les semaines qui suivent la fin de la biennale.

Bonne exposition à tous.

Résumé

- Date limite de l'envoi des dossiers	8 janvier 2015 à minuit sur le site
- Courrier aux candidats	21 Janvier 2015
- Dates de l'exposition	20 au 29 mars 2015
- Vernissage	20 mars 2015 à partir de 18h00 à 22h
- Horaires	Tous les jours de 13 h à 19h
- Accrochage des œuvres :	16 et 17 mars 2015 (<i>les horaires vous seront communiqués</i>)
- Décrochage :	30 et 31 mars 2015 (<i>les horaires vous seront communiqués</i>)
- Site Internet :	www.biennaledegentilly.org
- adresse mail :	biennaledegentilly@gmail.com